

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 15 décembre 2022, à 11 h 35, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Est absent :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

#### Adoption de l'ordre du jour

##### **Résolution n° E-2022-108**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2022

##### **Résolution n° E-2022-109**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

#### Gestion administrative des comptes bancaires du Club social de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Fondation de la Communauté métropolitaine de Québec – Intégration dans le dossier AccèsD Affaires de la Communauté métropolitaine de Québec

##### **Résolution n° E-2022-110**

- Autoriser une dérogation pour que la Caisse Desjardins Entreprises puisse ajouter le folio 5862 Club social – Communauté métropolitaine de Québec dans le dossier AccèsD Affaires de la Communauté métropolitaine de Québec, et que la dérogation consiste dans le fait qu'une seule signature sera maintenant requise pour toute transaction faite dans AccèsD Affaires.
- Autoriser une dérogation pour que la Caisse Desjardins Entreprises puisse ajouter le folio 5900 Fondation de la Communauté métropolitaine de Québec dans le dossier AccèsD Affaires de la Communauté métropolitaine de Québec, et que la dérogation consiste dans le fait qu'une seule signature sera maintenant requise pour toute transaction faite dans AccèsD Affaires.

- Autoriser Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière de la CMQuébec, Mme Suzanne Fortin, technicienne en administration à la CMQuébec et Mme Myriam Poulin directrice des affaires corporatives et juridiques / secrétaire corporative de la CMQuébec, à effectuer des transactions dans AccèsD Affaires et que Mme Myriam Poulin puisse être ajoutée comme administratrice principale dans le dossier AccèsD Affaires de la Communauté métropolitaine de Québec.
- Autoriser M. Bruno Marchand, président de la CMQuébec, Mme Caroline Brodeur, Mme Myriam Poulin, Mme Suzanne Fortin et Mme Agathe Gentili, conseillère en aménagement du territoire et en environnement à la CMQuébec, à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2022

Responsable : Direction générale et trésorerie

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines - Prolongation du contrat de la conseillère en mobilisation et développement communautaire

#### **Résolution n° E-2022-111**

- Prolonger le contrat de travail de Mme Fanny Cantin au poste de conseillère en mobilisation et développement communautaire à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), aux mêmes conditions dont elle bénéficie actuellement, et ce jusqu'au 31 décembre 2023.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines - Renouvellement du contrat du coordonnateur de l'entente sectorielle en agroalimentaire

#### **Résolution n° E-2022-112**

Conditionnellement à la signature de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 :

- Renouveler le contrat de M. Daniel Lavoie à titre de coordonnateur de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Sous la supervision de la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), ses travaux seront orientés par le comité directeur. Il occupera un poste contractuel d'une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, à temps partiel (21 h/sem.).
- Accorder à M. Lavoie un salaire correspondant à l'échelle salariale (2022) du personnel professionnel de classe 4 (59 947 \$ à 103 809 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines – Renouvellement du contrat de l’agente de maillage pour le programme L’ARTERRE

#### **Résolution n° E-2022-113**

Conditionnellement à la signature de l’Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 (l’Entente) :

- Renouveler le contrat de Mme Gitane St-Georges à titre d’agente de maillage pour le programme L’ARTERRE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Sous la supervision du coordonnateur de l’Entente, ses travaux seront orientés par un comité de suivi à être formé. Elle occupera un poste contractuel d’une durée de 12 mois, à temps plein (35 h/sem.), renouvelable jusqu’à un maximum de 30 mois en fonction des besoins et priorités émises par le comité directeur de l’Entente.
- Accorder à Mme St-Georges un salaire correspondant à l’échelle salariale (2022) du personnel professionnel de classe 3 ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d’emploi, selon des conditions spécifiques qui seront fixées dans son contrat de travail, en fonction du budget disponible pour ce projet dans l’Entente.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée à l’unanimité

### Ressources humaines – Embauche d’une conseillère en développement économique et fiscalité (poste régulier)

#### **Résolution n° E-2022-114**

- Procéder à l’embauche de Mme Marie-Andrée Lamy à titre de conseillère en développement économique et fiscalité. Sous la supervision du directeur de l’aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable, elle occupera un poste régulier à temps plein (35 h/semaine). L’employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L’entrée en fonction est prévue pour le mois de janvier 2023, selon une date à convenir.
- Accorder à Mme Marie-Andrée Lamy un salaire correspondant à l’échelle salariale (2022) du personnel professionnel de classe 4 (59 947 \$ à 103 809 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d’emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée à l’unanimité

### Ressources humaines – Embauche d’une conseillère en aménagement du territoire – transport et mobilité durable (poste régulier)

#### **Résolution n° E-2022-115**

- Procéder à l’embauche de Mme Katy Langlois à titre de conseillère en aménagement du territoire – transport et mobilité durable. Sous la supervision du directeur de l’aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable, elle occupera un poste régulier à temps plein (35 h/semaine). L’employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L’entrée en fonction est prévue pour le mois de janvier 2023, selon une date à convenir.

- Accorder à Mme Katy Langlois un salaire correspondant à l'échelle salariale (2022) du personnel professionnel de classe 4 (59 947 \$ à 103 809 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2022  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Calendrier des séances du comité exécutif pour l'année 2023

**Résolution n° E-2022-116**

- Prendre acte du calendrier des séances du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année 2023.

Référence : Rapport décisionnel du 15 décembre 2022  
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

**Résolution n° E-2022-117**

- Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 8 décembre 2022, contenant les documents suivants :
  - a) Listes des dépenses du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2022 (période 11).
  - b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2022.

Référence : Bordereau de dépenses du 15 décembre 2022  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2022-108 à E-2022-117, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE